

PROCES VERBAL DE CONSTAT

SCP

Thierry Martinez Brigitte Hivonnait Cécile Jourdan

Commissaires de Justice Associés

166 BLD MARECHAL LECLERC

83000 - TOULON

Tel: 04 94 92 27 80

huissier.toulon@orange.fr



LE LUNDI VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 07 heures 35.

A LA REQUETE DE :

Monsieur Alain NOFERI, né le 11/10/1951 à LA SEINE SUR MER, demeurant 545 avenue Marcel Paul, 83500 LA SEYNE SUR MER, FRANCE,

Monsieur Jean claude NOFERI, demeurant 545 avenue Marcel Paul, 83500 LA SEYNE SUR MER, FRANCE.

Tous deux représentés aux présentes par Monsieur Alain NOFERI et le fils de Monsieur J-Claude NOFERI.

M'AYANT EXPOSE:

Qu'il nous requiert de procéder à plusieurs constatations utiles relatives à un chantier en cours en limite de leurs propriétés. Chantier de la Société LV BATIMENT.

DEFERANT A CETTE REQUISITION:

Nous, Brigitte Hivonnait, Commissaire de Justice associée, membre de la Société civile Professionnelle Thierry Martinez Brigitte Hivonnait Cécile Jourdan titulaire de l'office d'Commissaire de Justice 166 Bd Maréchal Leclerc 83000 Toulon soussignée

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR:

639 Avenue Marcel Paul et 545 avenue Marcel Paul à LA SEYNE SUR MER.

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Alain NOFERI, et de Mr NOFERI fils de Monsieur Jean claude NOFERI.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

CONSTATATIONS:

Panneaux permis de construire.

Nous constatons au niveau de l'accès au 639, avenue Marcel Paul la présence de trois panneaux de permis de construire affichés et fixés sur la clôture de la STE LV BATIMENT.



Distance de la construction en cours de la clôture EST du fonds de nos requérants.

Nous constatons que la construction en cours est à 4.10 m de la palissade en bois, clôture de notre requérant Mr Alain NOFERI.

Nous constatons que le muret sur lequel est posée la palissade est de 15 cm de large.

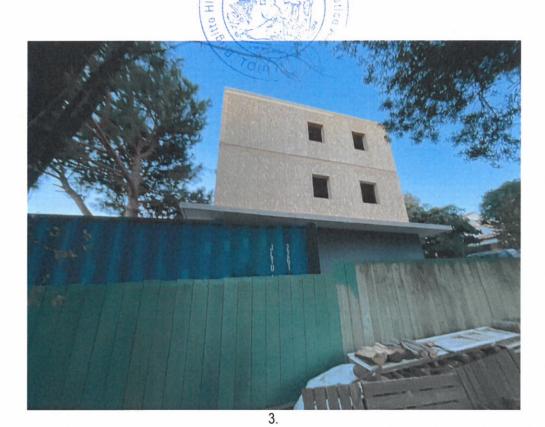
Il nous est précisé que ce muret de clôture a été construit sur la propriété de notre requérant.

Nous constatons que la palissade est posée au milieu de ce muret.

Nous constatons également qu'un container jouxte cette clôture, et qu'il est légèrement incliné vers le fonds de notre requérant. Ce dernier nous précise qu'en conséquence il reçoit toutes les eaux de pluies sur son terrain.









Distance de la construction en cours de la clôture Nord du fonds de nos requérants.

Désagréments constatés.

Distance du mur de clôture NORD à la construction 4,23 m.

Nous constatons la présence d'un petit bâtiment qui est pour partie accolé à la clôture NORD de notre requérant. La toiture et la gouttière se trouve pour partie sur la limite de propriété ainsi qu'on nous le précise.

Nous constatons la présence de véhicules garés devant le portail du 639 Ave Marcel Paul, propriété de notre requérant et d'un autre véhicule garé juste à l'angle de la sortie sur l'Avenue Marcel Paul.

Nous constatons qu'un troisième véhicule se gare juste devant l'accès du chemin. Il est 7h47.

Nous constatons qu'à ce jour le câble d'alimentation Enedis qui alimente la propriété de notre requérant passe au travers de la construction en cours, dans une ouverture/fenêtre.

Nous constatons également la présence de plusieurs fenêtres qui ouvrent sur la propriété de nos requérants ainsi que la création d'une terrasse Roof top côté ouest ainsi qu'on nous le précise.

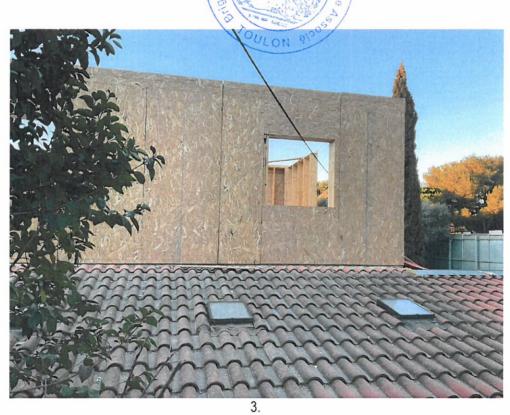
Ces ouvertures et Roof top ouvrent sur la terrasse, espace de vie de nos requérants

Les photos annexées sont prises de la terrasse de nos requérants. (au 639 Ave Marcel Paul).





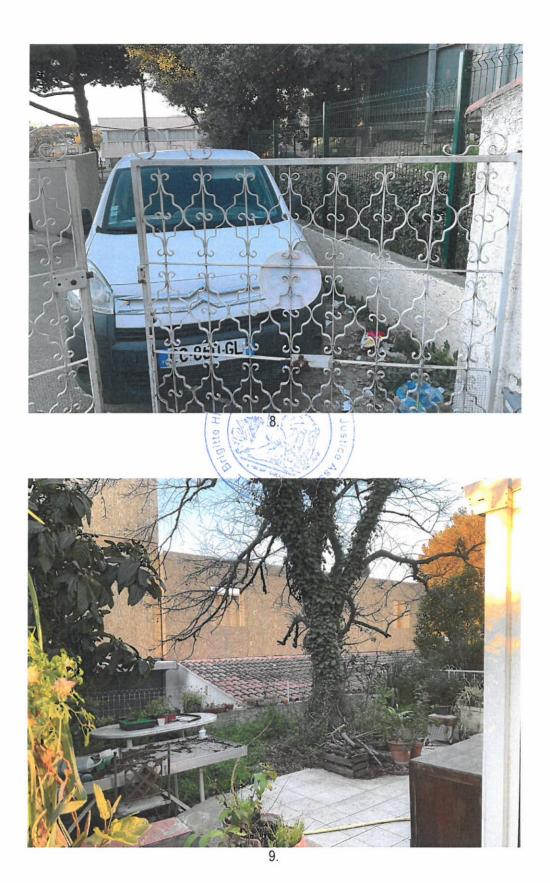






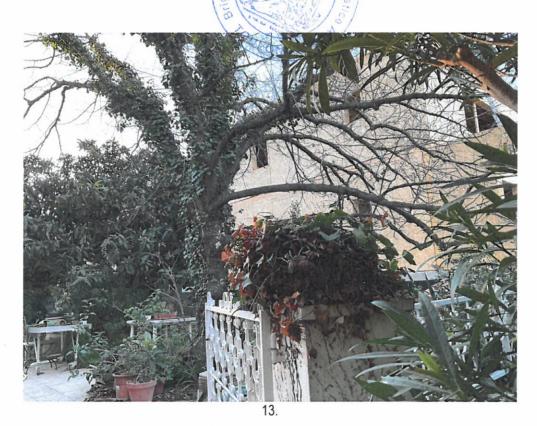
















Largeur du chemin

Au niveau de l'accès au 639 Avenue Marcel Paul et de la largeur du chemin de clôture à clôture, nous constatons une distance de 3,92 m sur deux points Juste après le compteur d'eau. Il Nous est précisé que ce chemin appartient à nos requérants et qu'il est grevé d'une simple servitude de passage.

Nous constatons que des piquets ont été coupés au ras du muret de clôture



2.













Construction en cours et clôture.

Nous constatons la présence d'une avancée de la construction en bois côté ouest par rapport à la construction initiale en dur. (Photo 2 de la section).

Nous constatons la présence d'un auvent adossé à une construction type containers dont la pente est inclinée vers la propriété de nos requérants. Mr NOFERI nous précise qu'en conséquence il reçoit sur son fonds les eaux de pluie. (Photos 2.3.4 de la section)

Nous constatons que la clôture située face aux construction en cours, est une clôture constituée d'un muret surélevé de panneaux métalliques vert, nous constatons que les piquets ont été cisaillés au niveau de l'arase du muret de clôture comme décrit précédemment.

Notre requérant nous précise à toutes fins utiles que cette nouvelle clôture a été placée par la société LV Batiment, sans aucune autorisation de sa part, et que c'est également la société LV Batiment qui a pris l'initiative d'enlever l'ancienne clôture et de cisailler les piquets initiaux.

À cet Égard nous annexons trois photos remises par notre requérant et éditées sur Google en janvier février et mars 2023 ainsi qu'il nous le précise (photos.6.7.8 de cette section.).

Mr NOFERI nous précise que sur la D 63 /avenue Marcel Paul il a été comptabilisé en 2021 le passage de 16 322 véhicules /jour soit une des plus fortes affluences qui existe dans le secteur et le département.















ON BIDDS

Nos constatations terminées nous nous sommes retiré.

Nous avons joint au présent procès-verbal de constat 37 photos dont 3 remises par nos requérants.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 24 pages pour servir et valoir ce que de droit.